



Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision du 29 juillet 2022 portant ouverture d'un concours externe sur titres pour le grade de technicien hospitalier spécialité Sécurité des Biens et des Personnes,

Vu la décision de la commission régionale d'équivalence des diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la Fonction Publique Hospitalière réunie le 9 novembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent, sont admis à concourir au concours externe sur titres:

Monsieur Franck BULIAN
Monsieur Cédric CHABOCHE
Monsieur Anthony CHARDON
Monsieur Grégory JOURDAIN
Monsieur Amar KENZI
Monsieur Yann LE FRALLIEC
Monsieur Frédéric VAL

Article 2: Le Directeur chargé de la Direction des Relations Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 9 décembre 2022

Pour le Directeur-Adjoint de la Direction des Relations Humaines,
Par délégation, la Responsable du Pôle développement social par



Aurore LIMON MARITORENA

